

# Manifeste de l'**UNIVERSITÉ** québécoise

Pour une université libre,  
accessible, démocratique  
et publique

l'Association pour une solidarité  
syndicale étudiante (ASSÉ)

le Conseil québécois des syndicats  
universitaires (CQSU-AFPC)

la Fédération des associations étudiantes  
universitaires québécoises en éducation  
permanente (FAEUQEP)

la Table de concertation étudiante du Québec  
(TaCEQ)

le Conseil provincial du secteur universitaire  
(CPSU-SCFP-FTQ)

la Fédération des professionnelles (FP-CSN)

la Fédération du personnel professionnel des universités  
et de la recherche (FPPU)

la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants  
du Québec (FNEEQ-CSN)

la Fédération québécoise des professeurs et professeurs  
d'université (FQPPU)

la Table des syndicats universitaires (TSU-CSQ)

table des  
partenaires  
universitaires



[universitequebecoise.org](http://universitequebecoise.org)



L'université québécoise est, depuis plusieurs années déjà, en pleine mutation. Gouvernance, hausse des droits de scolarité, sous-financement, privatisation : nous assistons présentement à une attaque sans précédent contre les principes et les missions qui sous-tendent le rôle des universités québécoises depuis leur fondation. Il faudrait « s'adapter », c'est-à-dire abandonner un système d'éducation public universel, issu d'une mobilisation sociale et politique unique dans l'histoire du Québec.

En effet, invoquant la situation budgétaire actuelle du Québec, des économistes et des politiciens tentent dorénavant de nous convaincre de livrer nos universités aux impératifs des lois du marché. D'une part, ils prétendent représenter les « grandes valeurs collectives que nous entretenons à l'égard de l'éducation supérieure » (soit l'équité, l'accessibilité, l'excellence et l'efficacité) et de l'autre, ils proposent le déplafonnement des droits de scolarité et un plafonnement du financement public. Même prétention au *gros bon sens*, même idéologie qui relègue l'éducation au rang de bien de consommation et l'université au rôle de simple catalyseur de la croissance économique.

Nous sommes étudiantes, étudiants, professeures, professeurs, chargées et chargés de cours, membres du personnel professionnel, technique, administratif et du personnel de métier ainsi qu'auxiliaires d'enseignement et de recherche et nous ne sommes pas dupes ! L'appel trompeur du gouvernement et de ses « lucides » aux principes d'accessibilité et d'équité cache très mal le projet politique proposé ici : la mise à mort de ce qu'il reste de la mission originelle de nos universités.

Pas de faux consensus, ni d'hypocrite lucidité : nous prenons aujourd'hui la parole afin de réclamer haut et fort l'université que nous voulons pour nous, nos enfants et nos petits-enfants. Ce manifeste est une promesse. Une promesse de ne pas abandonner la lutte tant que l'université québécoise ne sera pas indépendante, publique et universellement accessible.

## **Les missions de l'université : pour une université libre**

À toutes les époques et sous tous les régimes, du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle, l'université a revendiqué, et a généralement obtenu, une marge d'autonomie face aux pouvoirs ecclésiastique, politique et économique : l'autonomie universitaire et la liberté académique. D'abord défendu face aux ingérences du clergé et de l'État, ce principe est au cœur de la mission de l'université depuis sa naissance. En tant qu'institution autonome, elle participe à la réflexion critique de la société sur elle-même. Sa contribution aux débats collectifs dépend précisément de cette indépendance à l'égard des différents pouvoirs. La menace principale qui pèse aujourd'hui sur nos universités est la disparition de cette liberté fondamentale.

Depuis quelques décennies, l'université est en mutation profonde : la mission institutionnelle de réflexion collective ainsi que de constitution et de transmission d'une culture et de connaissances communes s'efface progressivement au profit d'une toute nouvelle finalité. Le

MANIFESTE DE



compromis, issu de la Révolution tranquille, entre transmission d'une culture citoyenne et formation de la main-d'œuvre s'effrite. L'université et l'éducation, de manière générale, ne s'évaluent désormais qu'à travers le prisme de l'économie: la priorité est donnée à la production efficace de connaissances rentabilisables. De lieu d'enseignement supérieur, de lieu institutionnel de débat et de réflexion commune, les universités deviennent de vastes laboratoires de recherche et de développement au service des entreprises, et ce, au détriment de la formation générale et fondamentale. Soutenue par des fonds gouvernementaux et privés, la recherche elle-même devient unilatéralement dirigée par des impératifs économiques de rentabilité et d'efficacité. Et c'est bien plus que le monde universitaire qui est confronté à cette logique: les cégeps de la province ne sont pas, eux non plus, à l'abri de la logique marchande. Combien de fois a-t-il fallu se battre pour préserver l'intégrité de la formation générale ou pour limiter l'influence des entreprises sur l'élaboration des programmes?

Alors que l'économie mondiale se globalise et que l'économie québécoise voit ses entreprises manufacturières migrer vers l'étranger, on nous somme de toutes parts d'entrer dans la danse de l'*économie du savoir*. L'université devrait ainsi devenir le fer de lance de la nouvelle économie québécoise. L'éducation, tout comme la santé et l'environnement, ne deviendrait alors qu'une matière première dont il faudrait tirer un maximum de profits. Il serait maintenant temps de faire de l'argent avec les idées. Quand les « lucides » et le gouvernement invitent les entreprises privées et les communautés universitaires à « s'engager en faveur de nos universités », il semble que ce soit d'abord et avant tout pour financer les recherches les plus lucratives dans les nouveaux domaines de pointe, notamment les biotechnologies, les télécommunications, l'ingénierie et le marketing. Cela se fait au détriment de l'enseignement, de la connaissance, de la culture, de l'accessibilité, de l'égalité des chances et de la pensée critique.

L'unanimité derrière la question du sous-financement ne doit pas masquer le débat sur les finalités de l'université. Les questions de financement et de gestion d'établissement doivent être abordées dans le cadre d'une redéfinition en profondeur de sa mission. À la vision hégémonique et unilatérale de l'*économie du savoir*, nous opposons la nôtre: une mission plurielle et démocratique qui place l'enseignement et la transmission des connaissances au centre de l'université du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'université doit proposer à la collectivité des programmes diversifiés, équitablement financés et libres de toute ingérence du secteur privé et de ses exigences. La richesse et la diversité des programmes d'études offerts dans nos établissements ne doivent pas être remises en question selon les principes économiques de rentabilité. En ce sens, l'enseignement et la recherche fondamentale, en tant qu'éléments constitutifs de la quête universitaire d'un savoir général, doivent être financés à leur juste valeur. La vie en société ne doit pas être réduite à ses dimensions économiques et la diversité des programmes d'études doit refléter cette conviction. D'où



l'importance de financer équitablement les diverses formations académiques, sans accorder de priorité aux secteurs à « haute valeur ajoutée » et au financement de projets ayant des retombées commercialisables.

La mission première de l'université n'est pas de procurer à des individus un salaire enviable. Nous considérons plutôt que la formation universitaire constitue une voie d'accès à un ensemble de connaissances à partir desquelles il est possible de contribuer pleinement au développement de la société. En tant que citoyennes et citoyens, sans égard à leur origine sociale ou géographique, tous ceux et celles qui le souhaitent devraient jouir d'une chance égale de participer aux affaires publiques.

Afin de préserver et de renforcer la mission institutionnelle critique de l'université au sein de la société québécoise et considérant que les universités n'ont pas comme principale fonction la formation de la main-d'œuvre en vue du développement économique ou de l'enrichissement personnel futur, nous exigeons de la part du gouvernement du Québec qu'il :

- 
- **reconnaisse officiellement que les établissements d'enseignement universitaire du Québec ont pour principale mission le développement et la transmission de la connaissance, de la culture ainsi que la formation du jugement critique dans une perspective de contribution au développement humain et social.**
- 

## **Entre sous-financement et mal-financement**

Une étrange unanimité se dégage à propos du financement de nos universités. Des économistes de l'Institut économique de Montréal aux représentants des chambres de commerce, en passant par les recteurs et principaux eux-mêmes, tous s'entendent pour sonner l'alarme et réclamer un refinancement massif. Dans ce débat, la prudence est de mise. Du financement soit, mais plusieurs questions demeurent. De quel type de financement s'agit-il? Du financement pour quelle université? À qui et à quoi doit servir le financement?

La dangereuse dérive de la mission universitaire à laquelle nous assistons depuis quelques décennies n'est pas étrangère aux changements profonds dans les sources de financement de nos institutions d'enseignement supérieur. Le glissement progressif du financement universitaire d'un modèle de subventions directes de l'État à un modèle fondé sur la tarification étudiante et le partenariat avec le secteur privé est directement responsable de cette dégradation de l'idéal universitaire. À la recherche de fonds privés, résolues à s'attirer les faveurs des organismes subventionnaires et engagées dans une chaude lutte pour la réputation, l'excellence et la renommée, les institutions se jettent dans l'arène de la compétitivité interuniversitaire: c'est la *Grande séduction*. En vue d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants, que l'on considère dorénavant comme des clients, les campagnes publicitaires rivalisent d'originalité. L'université elle-même porte

MANIFESTE DE



aujourd'hui le nom de ses nouveaux créanciers philanthropes : les pavillons identifiés aux noms d'entreprises privées ou d'hommes d'affaires se multiplient. Le créancier habile garde toujours un œil sur son investissement : dès lors, les cursus eux-mêmes peuvent être soumis au droit de regard des bailleurs de fonds privés. Parallèlement, les frais institutionnels obligatoires explosent, les administrations rivalisant d'inventivité afin de leur donner des vocables originaux. Appelons-les frais technologiques, administratifs ou institutionnels, ils traduisent la même mutation profonde dans le mode de financement de nos universités. Sur cette question aussi, le réseau collégial subit les mêmes assauts : les frais *afférents* se multiplient et les formations, préuniversitaires comme techniques, se calquent de plus en plus sur les besoins ponctuels du marché.

Proportionnellement, l'État diminue sa participation, tandis que l'on en demande toujours plus à la population étudiante et que l'on exige plus de travail de la part des personnels. Les administrations, quant à elles, sont contraintes de jouer le jeu de la compétitivité nationale et internationale. Mégalomanie immobilière, multiplication des partenariats publics-privés et redirection du financement vers les domaines de pointe sont des aventures risquées pour l'université et autant de belles occasions d'affaires pour les entreprises privées. Dans la mesure où le financement est toujours accordé aux universités selon le nombre d'inscriptions, ne nous étonnons pas si les universités engloutissent des sommes impressionnantes en publicité. Leur survie, désormais, en dépend.

L'enseignement, activité première et fondamentale de l'université, est déclassé par la « production de savoirs », de savoirs pratiques en particulier. La recherche elle-même subit une transformation profonde : la recherche fondamentale est progressivement délaissée au profit de projets appliqués, immédiatement rentabilisables et fortement subventionnés. Nous constatons à quel point rien n'est envisagé pour pallier le déséquilibre déjà senti entre recherche appliquée, d'une part, et recherche fondamentale et à portée sociale, d'autre part. Aujourd'hui, le mot d'ordre du financement de la recherche au Québec est devenu « le maintien et le renforcement des liens entre les chercheuses et les chercheurs et les entreprises pour assurer un meilleur échange d'idées et de savoirs, afin de développer des produits et des services qui trouveront preneur sur le marché ». Les disciplines « à faible rendement » sont évidemment laissées pour compte dans cette ruée vers l'or et, de plus en plus, seules les universités les plus riches ont les moyens de les maintenir. Pour les autres, le choix est terrible : la bourse ou la philosophie ? La réponse, elle, ne surprend pas.

Les propositions qui font passer le sauvetage financier de l'université par le renforcement de la tarification et de la privatisation ne feraient ainsi qu'attiser le brasier : nous les rejetons donc avec vigueur. Au rôle collectif de nos universités doit correspondre un financement collectif : c'est à l'État de garantir la qualité et l'accessibilité de l'éducation postsecondaire pour l'ensemble de ses citoyens, sur l'ensemble de son territoire. Public, ce



refinancement doit impérativement s'accompagner d'une réflexion profonde sur la finalité de l'éducation postsecondaire. Il en va de la survie de l'université et de la sauvegarde de sa mission première. Si l'université doit être financée collectivement, elle se doit surtout d'être à la hauteur de son idéal constitutif.

Considérant une attention accrue portée à la recherche appliquée ou axée sur son caractère productif, nous exigeons du gouvernement du Québec qu'il :

- 
- **favorise, par un financement adéquat, l'équilibre entre l'enseignement et la recherche au sein de chaque université;**
- 
- **finance équitablement les vocations fondamentales et appliquées de la recherche universitaire.**
- 

## **Gouvernance ou collégialité?**

La vague déferlante de la privatisation de nos universités ne s'arrête pas à leur financement et à leur finalité. Dans la dernière année, c'est l'organisation même de nos universités qui a été remise en question. Un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec dans le but de calquer les instances décisionnelles de l'université sur le modèle gestionnaire de l'entreprise privée. Inspiré de la théorie du *New Public Management* promue par la Banque Mondiale et l'OCDE, ce projet de loi viendra bientôt consacrer l'invasion du secteur privé jusqu'au cœur de nos universités. Nous ne sommes pas dupes face à l'invocation des principes de transparence, d'indépendance et de reddition de comptes par le gouvernement et les « lucides ». Bien que nous adhérons à ces principes de base, nous savons bien ce qu'ils cachent quand ils sont présentés par les promoteurs de la privatisation et de la marchandisation de nos établissements postsecondaires : la perte de contrôle de nos institutions aux mains d'intérêts marchands, ces membres indépendants qui, apparemment, auraient une capacité supérieure aux communautés universitaires pour administrer nos universités. En voilà une « révolution culturelle » : la performance économique aurait maintenant préséance sur la qualité de l'éducation, la liberté académique et l'accessibilité financière aux études.

Le vocable « d'indépendant » qu'utilise le gouvernement pour qualifier les administrateurs externes à la communauté universitaire masque plutôt mal ce qui fait leur qualité principale, c'est-à-dire leur fidélité aux dogmes de l'économie. L'imputabilité ne se réduit pas à la reddition de comptes budgétaires. La situation à l'Université du Québec à Montréal en fut la démonstration éclatante. Ce n'est pas l'impartialité des représentantes et des représentants de la communauté interne qui fut mise à mal, mais bien celle des membres externes. En effet, le soutien de ceux-ci aux projets immobiliers de la direction a favorisé un désastre financier, tandis que les protestations de la communauté interne n'ont pas été entendues. S'il faut colmater les brèches et s'assurer que d'éventuels conflits d'intérêts ne puissent survenir, le recours aux administrateurs branchés sur le milieu des affaires n'est pas une solution. Au contraire, il met davantage en péril le développement de nos universités. Ceux qui administrent l'université doivent en connaître

MANIFESTE DE





l'histoire, la culture et la mission fondamentale. Les mieux placés pour administrer nos institutions d'enseignement supérieur restent celles et ceux qui en connaissent la réalité quotidienne, celles et ceux qui y travaillent, y étudient, y vivent, d'où l'importance que les conseils d'administration soient composés en majorité de membres internes représentant l'ensemble de la communauté universitaire et chacune des catégories de personnels. Le débat actuel sur la gouvernance des universités doit se faire dans le cadre d'une discussion plus large sur l'orientation et la nature de nos institutions d'enseignement supérieur.

Nous refusons que nos universités soient administrées selon une logique *économiste* et nous réitérons, plus sûrs que jamais, notre engagement en faveur de la collégialité et de la démocratie.

Considérant l'importance de l'indépendance de l'enseignement et de la recherche, laquelle indépendance est essentielle à la crédibilité et au fonctionnement des communautés scientifiques et universitaires, nous exigeons du gouvernement du Québec qu'il :

- **reconnaisse et respecte la liberté académique propre au milieu universitaire;**
- **reconnaisse l'autonomie des universités dans la définition de leurs structures et dans leurs prises de décisions, le tout dans le respect de leur mission fondatrice;**
- **préserve le principe central de la collégialité dans l'administration des institutions d'enseignement supérieur et, conséquemment, favorise une large participation du milieu universitaire à leurs instances.**

## **L'éducation, un droit humain fondamental**

Les bouleversements dans le financement des universités ont comme conséquence directe l'augmentation du fardeau financier des étudiantes et des étudiants. Au fur et à mesure que l'État réduit sa participation, celle de la population étudiante augmente, parallèlement à celle des entreprises privées. Prétendant vouloir régler le problème du sous-financement, le gouvernement annonce que les droits de scolarité seront haussés massivement de nouveau en 2012, posant un faux dilemme entre un financement adéquat des universités et le maintien de droits de scolarité abordables. Nous refusons de faire ce choix; nous refusons d'opposer qualité et accessibilité à l'éducation. Nous refusons d'opposer ces deux principes qui peuvent et doivent aller ensemble, tant dans le domaine de l'éducation que dans l'ensemble des services publics.

## Droits de scolarité

Nous déclarons, une fois de plus, que l'éducation est un droit universel et inaliénable, et non un privilège. En ce sens, aucune barrière économique à son accès ne devrait être tolérée. Quels que soient son sexe, son âge, son lieu de résidence, son appartenance religieuse ou ethnique, son orientation sexuelle et sa condition socioéconomique, chaque Québécoise et chaque Québécois a droit à l'éducation. Un large consensus se dégage des recherches menées sur le sujet<sup>1</sup> : les hausses de droits de scolarité ont un effet négatif sur la participation aux études postsecondaires. Les premières victimes sont les personnes provenant de milieux modestes et celles issues de familles près du revenu médian qui ne peuvent pas bénéficier de l'aide financière aux études. On ne peut pas prétendre que le fait de déplaçonner les droits de scolarité n'affectera pas l'accessibilité aux études. N'oublions pas que la situation socioéconomique est encore aujourd'hui un obstacle invoqué par les jeunes eux-mêmes pour ne pas s'engager dans des études postsecondaires ou encore un motif pour les abandonner. Cette situation est inacceptable.

Selon une récente étude commandée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport<sup>2</sup>, un scénario de déplaçonnement des droits de scolarité pour les ajuster à la moyenne canadienne ferait diminuer l'effectif étudiant de plus de 22 000 personnes (-9,6%), alors que la gratuité scolaire entraînerait une augmentation de près de 18 000 étudiantes et étudiants (7,8%). Ces statistiques sont révélatrices quant à l'effet d'une hausse des droits de scolarité sur le respect du droit à l'éducation. En tant que signataire du Pacte international sur les droits sociaux, économiques et culturels de l'UNESCO, le gouvernement du Québec se doit de faire respecter ce droit fondamental.

Celles et ceux qui seraient ainsi exclus de nos universités proviendraient fort probablement des classes les plus défavorisées de la société. À cet égard, la situation ontarienne, si souvent érigée en exemple, est fort instructive : lorsque les droits du programme de médecine sont passés de 5 000 \$ à 14 500 \$, la proportion d'étudiants venant de familles ayant un revenu de moins de 40 000 \$ est passée de 23 % à 10 %<sup>3</sup>.

Les mesures compensatoires souvent proposées ne feraient pas le poids face à l'injustice que créerait une augmentation importante des droits de scolarité. La logique méritocratique qui sous-tend plusieurs d'entre elles ferait en sorte d'exclure les plus démunis, ceux-ci ayant, en moyenne, un taux de décrochage supérieur à celui des classes les plus aisées. On partirait ainsi à la recherche du « bon pauvre », alors que le mérite principal des riches resterait leur portefeuille. L'accès à l'éducation postsecondaire ne doit pas être un luxe que seuls les bien-nantis ont le loisir de se payer. Il s'agit, répétons-le, d'un droit universel et inaliénable. Face à ce qu'on nous présente comme une inévitable hausse des droits de scolarité, nous entendons de plus en plus parler d'un remboursement, proportionnel au revenu anticipé, des coûts liés à l'éducation postsecondaire. Loin de contribuer à alléger l'endettement de la population étudiante, la mesure aura pour effet, aux dires mêmes de ses plus ardents défenseurs, d'en augmenter le poids. Définissant une fois de plus l'éducation comme un investissement personnel pour

MANIFESTE DE



améliorer son niveau de vie, ce type de mesure s'inscrit parfaitement dans le modèle de l'économie du savoir. Les systèmes de remboursement proportionnel au revenu ne sont que le vernis de charité que les économistes néolibéraux appliquent sur leur projet de déréglementation des droits de scolarité. Le remboursement proportionnel au revenu n'est rien d'autre qu'un ingrédient d'une recette dont nous connaissons le goût amer.

Dans la même veine, nous nous opposons catégoriquement à toute mesure de différenciation des droits de scolarité selon le programme d'études. Encore une fois, de tels projets reconduisent une vision *économiste* de l'éducation selon laquelle les étudiantes et les étudiants pensent leur éducation comme un investissement dont le rendement sera un salaire alléchant. Nous réitérons que les contraintes financières ne doivent pas être un facteur dans le choix des programmes d'études. La différenciation des droits ne pourrait qu'accentuer cette situation, ébranlant sérieusement l'égalité des chances à laquelle contribue une université accessible. Les droits de scolarité sont une menace sérieuse à la mobilité sociale. Ouvriers ou professionnels, de génération en génération ?

## Aide financière aux études

Quant au régime actuel d'Aide financière aux études, ses cruelles insuffisances ne lui permettraient en aucun cas de limiter les dégâts. Les revendications des étudiantes et des étudiants concernant le régime sont, par ailleurs, bien connues : une indexation automatique des frais de subsistance et leur hausse au seuil de faible revenu. Les prestations actuelles n'ont en effet été indexées que six fois depuis 1993-1994, et elles se situent toujours bien en deçà du seuil de faible revenu de Statistique Canada. La reconnaissance de « l'autonomie familiale » dès le départ du domicile familial s'impose aussi afin d'enrayer l'injustice que subit près de la moitié de la population étudiante du Québec qui ne reçoit aucune contribution parentale.

Soyons clairs : la situation actuelle est déjà des plus alarmantes. Le temps consacré à l'emploi par la population étudiante est en hausse significative depuis les dernières années et atteint des niveaux inquiétants. L'augmentation de la contribution des étudiantes et des étudiants au financement de l'éducation se traduit directement par la hausse du travail étudiant. Propulser prématurément les universitaires dans le monde du travail accentuera cette dynamique. Écartelée dans une impossible conciliation travail-études, la population étudiante verra encore une fois le temps consacré à ses études diminuer. Parallèlement, les universités cherchent à maintenir leur financement garanti par le nombre d'étudiants inscrits. Résultat : une communauté étudiante qui s'investit de moins en moins dans ses études, des exigences nivelées vers le bas dans le but de maintenir à flot la cohorte, une université qui risque le naufrage. Comment

ose-t-on associer l'excellence académique à un déplafonnement des droits de scolarité?

Toutefois, même une réforme en profondeur de l'Aide financière aux études ne saurait sauver la mise quant à l'application du droit à l'éducation au Québec. La seule voie permettant d'assurer une réelle accessibilité financière aux études est celle qui mène vers la réduction, voire l'abolition des obstacles financiers. Le gouvernement du Québec s'y est d'ailleurs officiellement engagé en 1976 en renouvelant son adhésion au *Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC). Ce pacte constitue un pendant direct de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et édicte les droits fondamentaux et inaliénables de chaque être humain. C'est donc dans cette direction que, dès aujourd'hui, nous devons nous engager. Ainsi, nous nous opposons catégoriquement à la nouvelle hausse des droits de scolarité annoncée par le gouvernement Charest.

Considérant que le gouvernement du Québec est tenu de reconnaître que l'éducation est un droit et non un privilège économique, et ce, en vertu de son engagement envers le PIDESC entériné en 1976, dont l'article 13c) précise que: «*L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité;*», nous exigeons du gouvernement du Québec qu'il:

- **renonce à son engagement d'imposer une nouvelle hausse des droits de scolarité en 2012;**
- **procède à une réforme de l'Aide financière aux études qui aurait pour objet de diminuer, voire d'éradiquer, l'endettement des étudiantes et des étudiants et qu'il en revoie en profondeur les paramètres.**

## **Une institution collective, un financement collectif**

Trop souvent, la situation actuelle des finances publiques du Québec sert de prétexte malhonnête aux disciples de *l'économie du savoir*. Le navire serait percé de toutes parts et il faudrait impérativement saborder la mission institutionnelle de l'université et son accessibilité, tout comme l'ensemble des services publics et des programmes sociaux. Nous proposons la voie inverse: colmatons les brèches. Si les finances publiques de la province sont mal en point, cela résulte des choix politiques effectués durant les dernières années par les différents gouvernements sous les avis judicieux de leurs lucides conseillers.

Nous sommes fiers d'emprunter, encore une fois, la voie inverse. L'éducation, tout comme l'ensemble des services publics et des programmes sociaux, n'est pas un simple bien individuel de consommation. Par conséquent, son financement ne doit pas reposer sur ses «utilisateurs», mais plutôt sur la société dans son ensemble. Si l'université est une institution publique, si sa mission fondamentale est avant

MANIFESTE DE

tout collective, son financement doit l'être tout autant. Devant l'ampleur de la tâche à venir, nous ne faisons reposer le sauvetage de l'université ni sur les épaules de la population étudiante ni sur la participation intéressée des entreprises privées. Devant une crise de l'université qui pourrait dégénérer en crise sociale, c'est par un effort soutenu de l'ensemble des Québécoises et des Québécois que nous bâtissons l'université et la société que nous voulons.

Partout, on nous somme de «faire notre part». Voilà exactement ce que nous demandons : que chacun au Québec fasse sa part... mais selon ses moyens. L'université ne devrait pas avoir à quémander des fonds auprès de généreux philanthropes pour financer ses projets. La liste des solutions aux problèmes de financement des universités est longue et bien connue du gouvernement actuel. S'il ne met pas en œuvre ces solutions, c'est simplement parce qu'il ne partage pas notre vision de l'éducation, notre vision de la société.

Au gouvernement comme dans les médias, on entonne la même chanson : il n'y a pas d'argent, les coffres sont vides. Cela est faux : la richesse existe au Québec. Il suffit d'avoir la volonté politique d'aller la chercher où elle est. Si nous entendons aujourd'hui qu'il n'y a pas d'argent pour l'université et l'ensemble des services publics, c'est précisément parce que certains choix politiques ont été faits.

Nous n'avons pas oublié la baisse de 1 milliard de dollars de la taxe sur le capital qui a, avant tout, bénéficié aux plus grandes entreprises de la province. Nous n'avons pas oublié que 50 % d'entre elles ne paient toujours aucun impôt. Nous n'avons pas oublié que la participation fiscale des entreprises au budget du Québec est passée de 62 % à 21 % entre 1964 et 2009<sup>4</sup>. Ces choix politiques, entre autres, sont directement responsables de l'état actuel des finances publiques. Il est grand temps que les entreprises québécoises, particulièrement les plus grandes et les plus prospères d'entre elles, fassent leur juste part dans le financement des services publics, notamment l'éducation.

Nous n'avons pas oublié les 9 milliards de dollars qui glissent entre les mains du fisc chaque année en évasion fiscale. Inutile de mentionner que celles et ceux qui la pratiquent ne font pas partie de la classe moyenne, mais plutôt des entreprises les plus prospères et du groupe formé de quelques individus les plus riches du Québec. Il est temps que le gouvernement québécois prenne les grands moyens afin de rappeler à l'ordre celles et ceux qui tentent de fuir leurs responsabilités collectives en pratiquant l'évasion fiscale. Même sur notre propre territoire, les échappatoires sont nombreuses. Les abris fiscaux de toutes sortes se multiplient et font perdre chaque année de précieux fonds au gouvernement québécois. Rappelons, entre autres, que le plafond annuel de cotisation à un REER est de 21 000 \$ par année, somme qui reste évidemment à l'abri de l'impôt. Qui a les moyens de déposer 21 000 \$ par année dans un REER alors que 70 % de la population vit avec moins de 30 000 \$ par année<sup>5</sup> ?



Poser la question, c'est y répondre. Ici comme ailleurs, le gouvernement a les moyens de faire cesser ces pratiques.

Nous n'avons pas oublié l'effritement du caractère progressif de notre système d'imposition. Nous savons que depuis les années 1990, les paliers d'imposition sont passés de 16 à 3. En 2007, le gouvernement Charest faisait le choix politique de baisser les impôts des plus fortunés de 950 millions de dollars. L'éducation, tout comme l'ensemble des services publics, doit être financée par chaque contribuable québécois, à hauteur de ses capacités. Les solutions existent: si on établissait un régime d'imposition à 10 paliers, 87 % des contribuables paieraient moins d'impôt, et le gouvernement récolterait 1,2 milliards de dollars de plus annuellement<sup>6</sup>. Ces chiffres sont connus du gouvernement. Si ces mesures ne sont pas appliquées, c'est par choix idéologique.

Nous n'avons pas oublié les choix politiques qu'a faits le gouvernement en vue d'accélérer la privatisation de nos universités ni les millions de dollars engloutis par la gestion déficiente des universités, directement causée par les nouveaux impératifs de l'économie du savoir. Il y a de quoi poser de sérieuses questions sur l'orientation que prennent nos universités quand 45 % des sommes consacrées aux immobilisations proviennent des fonds de fonctionnement<sup>7</sup>. Le gouvernement provincial n'est évidemment pas étranger à cette nouvelle donne. Les priorités financières de nos institutions d'enseignement supérieur doivent être revues en profondeur et, pour ce faire, le gouvernement doit réitérer la mission historique des universités québécoises et s'assurer qu'elles conservent leur caractère public et démocratique.

Nous n'avons pas oublié les choix politiques faits par le gouvernement lors de la réception des transferts fédéraux. Alors que plusieurs millions de dollars étaient transférés précisément pour financer la santé et l'éducation, le gouvernement québécois a fait le choix de baisser les taxes à la consommation.

On nous présente systématiquement la situation actuelle des finances publiques comme inévitable. Les coupes dans le financement public et la présence accrue du secteur privé semblent issues de la fatalité. Cela est faux. Ce sont des choix politiques bien précis effectués par les gouvernements successifs qui ont causé la situation actuelle. Ils ont causé le problème et maintenant, ils nous proposent une solution encore plus destructrice: notre réponse sera un refus catégorique. Nous ne sommes pas aveugles devant une telle hypocrisie et nous militons en faveur d'un réinvestissement massif dans nos institutions, financé par des moyens équitables et collectifs. Les solutions sont nombreuses et les exemples que nous mentionnons ici sont loin d'être exhaustifs. La lutte à la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux, l'augmentation des redevances des entreprises utilisant nos ressources naturelles et bien d'autres moyens sont envisageables pour autant qu'ils s'inscrivent dans une vision véritablement équitable et juste des finances publiques.

Considérant que le sous-financement dont souffrent les universités depuis plusieurs années constitue une menace à la qualité de la for-



mation universitaire au Québec, nous sommons le gouvernement du Québec de :

- 
- **procéder à un réinvestissement massif de l'État dans les établissements universitaires du Québec, réinvestissement financé par des moyens collectifs et équitables.**
- 

## **L'université que nous voulons pour le monde que nous voulons**

Le présent manifeste se veut bien plus qu'une simple réponse aux attaques récentes visant l'université québécoise. Nous proclamons aujourd'hui l'université que nous voulons. Et elle n'est radicalement pas la même que celle proposée par le gouvernement et ses lucides conseillers. Nous proclamons aujourd'hui notre ferme intention de bloquer leurs projets destructeurs pour le Québec. Nous défendrons aussi longtemps qu'il le faudra l'université, sa mission historique et ses principes fondateurs.

Nous défendons une université qui, par la transmission de connaissances fondamentales, contribue au développement de la société dans un esprit académique et scientifique libre, désintéressé et démocratique. Une université financée selon ses besoins en fonction de tous les programmes offerts qui, chacun à leur manière, participent à la réalisation de sa mission première et contribuent à bâtir une société aux dimensions tout aussi plurielles. Une université financée par les fonds publics, selon une formule équitable et non compétitive. Une université administrée par celles et ceux qui la font exister de manière démocratique et autonome. Une université véritablement accessible à l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Afin de faire avancer le débat collectif et de jeter les bases de l'université du XXI<sup>e</sup> siècle, nous convions l'ensemble de la société québécoise à participer à une large consultation populaire sur le sujet. Nous nous indignons de celle annoncée dernièrement par la ministre de l'Éducation, consultation dont les dés sont déjà pipés, puisque l'on nous apprend d'avance qu'il sera question d'y déterminer les modalités d'une hausse des droits de scolarité. Nous ne pouvons pas cautionner cette finalité.

Considérant qu'une véritable consultation ne peut porter uniquement sur la hausse des droits de scolarité ni traiter à la pièce, et encore moins en une seule journée, les maux qui affligent l'université québécoise, nous exigeons :

- 
- **la tenue d'un débat large et démocratique prenant la forme d'États généraux sur l'université québécoise visant à établir un plan de développement à long terme.**
-

Nous refusons la vision néolibérale de l'éducation et de l'université parce que nous refusons la vision néolibérale de la société. La mutation qu'a subie l'université n'est que le reflet des changements profonds qui ébranlent le Québec depuis plusieurs années. Le dernier budget québécois en est l'apogée et ses conséquences sur l'éducation nous inquiètent particulièrement.

La réflexion à entreprendre sur l'université de demain est aussi une réflexion sur la société que nous voulons, le monde dans lequel nous voulons vivre. Que restera-t-il du Québec lorsque ses institutions d'enseignement supérieur seront devenues des machines à produire une main-d'œuvre pour l'industrie de pointe? Car si l'université fait naufrage, c'est avant tout parce que la société en entier est entraînée dans la dérive. L'université que nous voulons, c'est aussi le monde que nous voulons.

## Notes

<sup>1</sup> Voir, par exemple: Joseph Berger, Anne Motte et Andrew Parkin, *Le prix du savoir: l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 3<sup>e</sup> édition, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2007; Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Hausse des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers: modifications au Règlement sur l'aide financière aux études*, Québec, 2007; Conseil permanent de la jeunesse, *L'accessibilité: c'est de valeur! Contre les obstacles aux études postsecondaires*, Québec, 2005; Valérie Vierstraete, *Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, MELS, juin 2007.

<sup>2</sup> Valérie Vierstraete. *op. cit* pp. 103-113.

<sup>3</sup> Hugh MacKenzie. *The Tuition Trap*, Ontario Confederation of University Faculty Associations (OCUFA), septembre 2005.

<sup>4</sup> Michel Bernard, Léo Paul Lauzon, Marc Hasbani et Gabriel Sainte-Marie, « L'autre déséquilibre fiscal – Le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies », UQAM, 2006.

<sup>5</sup> Selon l'Institut de la statistique du Québec, [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls\\_mengs\\_niv\\_vie/revenus\\_depense/revenus/rev\\_faib\\_rev.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/rev_faib_rev.htm)

<sup>6</sup> Philippe Hurteau, Ève-Lyne Couturier et Simon Tremblay-Pépin, *Budget 2010: comment financer les services publics*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), 2010.

<sup>7</sup> Élane Hémond, Martin Maltais et Michel Umbriaco *Le fonds des immobilisations des universités – Une nouvelle cohérence à trouver entre vocations, budgets et réalités*, Montréal, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), octobre 2010.



## **Nous exigeons de la part du gouvernement du Québec qu'il :**

- reconnaisse officiellement que les établissements d'enseignement universitaire du Québec ont pour principale mission le développement et la transmission de la connaissance, de la culture ainsi que la formation du jugement critique dans une perspective de contribution au développement humain et social;
- favorise, par un financement adéquat, l'équilibre entre l'enseignement et la recherche au sein de chaque université;
- finance équitablement les vocations fondamentales et appliquées de la recherche universitaire;
- reconnaisse et respecte la liberté académique propre au milieu universitaire.
- reconnaisse l'autonomie des universités dans la définition de leurs structures et dans leurs prises de décisions, le tout dans le respect de leur mission fondatrice;
- préserve le principe central de la collégialité dans l'administration des institutions d'enseignement supérieur et, conséquemment, favorise une large participation du milieu universitaire à leurs instances;
- renonce à son engagement d'imposer une nouvelle hausse des droits de scolarité en 2012;
- procède à une réforme de l'Aide financière aux études qui aurait pour objet de diminuer, voire d'éradiquer, l'endettement des étudiantes et des étudiants et qu'il en revoie en profondeur les paramètres.

## **Nous sommes le gouvernement du Québec de:**

- procéder à un réinvestissement massif de l'État dans les établissements universitaires du Québec, réinvestissement financé par des moyens collectifs et équitables.

## **Nous exigeons:**

- la tenue d'un débat large et démocratique prenant la forme d'États généraux sur l'université québécoise visant à établir un plan de développement à long terme.

